



DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT, LA GARANTIE LONGUE DURÉE (GLD) PREND EN CHARGE LE COÛT DES PANNES D'UN VN OU D'UN VO.

Les Garanties Longue Durée

Ne laissez plus les pannes déstabiliser le budget de votre client!

Éligibilité

Sont éligibles :

- Les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC immatriculés en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco. Leur prix de vente est inférieur à 100 000 € T.T.C.

En plus: - pour la Garantie Longue Durée Essentielle, le kilométrage du véhicule sera inférieur à 150 000 km et l'âge, inférieur à 10 ans (date de 1^{ère} mise en circulation),
 - pour les Garanties Longue Durée Intégrale et Élitisse, le kilométrage du véhicule sera inférieur à 90 000 km et l'âge, inférieur à 7 ans (date de 1^{ère} mise en circulation),
 - pour les Garanties Longues Durée VO/VD Essentielle, Intégrale ou Élitisse (franchise 18 mois), le kilométrage du véhicule sera inférieur à 10 000 km et l'âge, inférieur à 6 mois (date de 1^{ère} mise en circulation).

Sont exclus :

- Les véhicules à carburant GPL non montée de série.
- Les véhicules ne respectant pas les conditions ci-dessus ainsi que les véhicules immatriculés à moins de 100 exemplaires par an ou les véhicules des marques suivantes : Aston Martin, Cadillac, Corvette, Chevrolet (modèles importés des USA), Ferrari, Hummer, Lada, Morgan, Rolls-Royce.
- Les véhicules sans permis et ceux modifiés ou utilisés à des fins sportives et de compétition.
- Les véhicules affectés à la location courte durée, les taxis, les ambulances, les véhicules adaptés au transport sanitaire, les autos-écoles, les véhicules affectés à des transports rémunérés de marchandises ou de personnes.
- Les véhicules ayant fait l'objet d'une quelconque modification.

Prise d'effet du contrat

- Le jour de livraison du véhicule.
- Différée, dans le cas d'une garantie initiale, au lendemain à 0 heure du jour d'expiration d'une période de franchise de 6, 12, 18, 24 ou 36 mois selon la GLD choisie.
- Pour les garanties constructeur dont le terme peut également être atteint en raison d'une limite de kilométrage, les GLD prendront effet dès que cette limite sera atteinte.

Délai de prise d'effet		Immédiat	6 mois	12 mois	24 mois	36 mois
Essentielle	< à 90 000 km	•	•	•	•	•
	< à 150 000 km	•	•	•	•	—
Intégrale Élitisse	< à 90 000 km	•	•	•	•	•

Délai de prise d'effet		18 mois
GLD VO/VD < 6 mois < 10 000 km	Essentielle	•
	Intégrale	•
	Élitisse	•

Caractéristiques

- La GLD couvre la remise en état du véhicule dans la limite des pièces listées (page 5) et la main d'œuvre nécessaire pour leur remplacement.
- Elle ne comporte pas de clause de vétusté.
- Chaque GLD offre également des prestations d'assistance (voir page 5).

Avantages client

- Votre client est couvert en cas de pannes mécaniques, ainsi son budget est préservé pendant toute la durée du financement.
- Votre client est assisté et garde l'esprit tranquille.
- Votre client reste mobile.
- Votre client a une assistance européenne.
- Votre client bénéficie de la couverture "kilométrage illimité".

CONTACTS

En cas de pannes
Opteven Assurances

Tél. : 04 72 43 69 14

Fax : 0 820 488 188

e-mail :

servicetechnique@opteven.com

ou sur le site internet

www.opteven.com

Assistance

Tél. : 03 45 815 815

Le client a le choix entre 3 formules.

GLD ESSENTIELLE

Sont exclusivement garanties les pièces suivantes :

- **Moteur** : culasse, culbuteurs, soupapes, tiges / guides de culbuteur, les joints moteur, les joints de la culasse, poussoirs, arbre à came, couronne de démarreur, volant moteur, pompe à huile, pistons & segments, axes de piston, bielles et coussinets, vilebrequin, paliers de vilebrequin, collecteurs d'admission et d'échappement, conséquences de la rupture du kit de distribution si le remplacement a été effectué selon les préconisations du constructeur.
- **Boîte de vitesse manuelle ou automatique, boîte de transfert, pont** : tous les organes.
- **Dispositif de transmission** : arbre de transmission, arbres secondaires, cardans y compris soufflets et joints.
- **Suralimentation** : turbocompresseur, compresseur.
- **Ingrédients** : pour tout remplacement ou réparation d'un organe ou d'une pièce couverts, les ingrédients nécessaires au fonctionnement des organes ou pièces réparés sont pris en charge, à l'exclusion des additifs, des antigels, des liquides de lave-glace et du carburant.
- **Carters** : Bloc moteur, boîte vitesses, pont suite aux dommages causés uniquement par le bris d'un des organes couverts.
- **Dispositif d'embrayage** : Emetteur, récepteur, butée et mécanisme.
- **Circuit de refroidissement** : Pompe à eau, ventilateur, visco-coupleur, radiateur, thermo contact, thermostat.
- **Alimentation** : Débitmètre d'air, capteurs, actionneur EGR, pompe d'amorçage, pompe à carburant, pompe à injection, pompe haute pression, corps papillon, canister, module électronique.
- **Système de freinage** : Maître-cylindre, régulateur de freinage, servofrein, système ABS/ASR, capteur de vitesse, pompe hydraulique, pompe à vide, cylindre de roues, étriers, limiteur.
- **Climatisation / Air Conditionné** : Compresseur, embrayage, module électronique.
- **Organes de direction** : Boîtier, colonne, crémaillère, pompe d'assistance, rotules, module électronique.
- **Organes de châssis / liaison au sol** : Barres de torsion avant et arrière, barre stabilisatrice, roulements de roues, bras de suspension, ressort, rotules, articulations.
- **Supports** : Anti-couple, moteur et boîte de vitesse.
- **Système électrique et électronique** : Alternateur, démarreur, régulateur de tension, moteurs électriques, bobine d'allumage, distributeur d'allumage, module d'allumage, combiné d'instruments, alarme d'origine, commande et mécanisme de lève vitre, commutateurs, verrouillage centralisé et télécommande, boîtier de commande de la température d'huile, modules électroniques, faisceaux électriques.
- **Carburant GPL** : toute pièce mécanique et électrique composant l'installation montée de série ou par un organisme agréé par le constructeur alors que le véhicule n'affiche aucun kilométrage. Les dommages consécutifs à une mauvaise utilisation du GPL sont exclus.

Toutes les pièces non énumérées dans la liste ci-dessus sont exclues de la garantie.

GLD INTÉGRALE ET ÉLITISSE

Elles couvrent toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques. Sera considéré comme panne, due à une cause mécanique, le dysfonctionnement d'un ou plusieurs des pièces ou organes **non exclus dans le contrat** par l'effet d'une cause interne au véhicule, à la suite ou au cours de son utilisation normale. [Voir détails dans la notice d'information du contrat].

Assistance	GLD Essentielle/Intégrale	GLD Élitisse
Faits déclencheurs	Panne	Panne, crevaison, accident, tentative de vol, vol, perte totale, panne ou erreur de carburant, perte ou casse de clés, révisions périodiques.
Dépannage	Sur place si réparation possible.	
Remorquage (24h/24, 7j/7, 0km)	Remorquage jusqu'au garage vendeur si la distance entre le lieu de panne et le garage est < 100 km. Si la distance entre le lieu de panne et le garage est > 100 km, remorquage jusqu'au garage agréé de la marque le plus proche.	
Transport-Liaison (en cas de panne pour la formule "GLD Essentielle/Intégrale", en cas de panne, accident ou tentative de vol pour la formule "GLD Élitisse")	100 € T.T.C./bénéficiaire pour taxi vers gare, hôtel ou loueur.	
Poursuite du voyage ou retour au domicile (si réparation > à 1 jour, en cas de panne pour la formule "GLD Essentielle/Intégrale", en cas d'accident, de panne, de crevaison, d'erreur ou panne de carburant, de dysfonctionnement ou perte ou casse de clé pour la formule "GLD Élitisse")	Transport par taxi, train ou avion vers le domicile ou lieu de destination en France ou à l'étranger 200 € T.T.C./bénéficiaire.	
Véhicule de remplacement (non cumulable avec prestation poursuite du voyage)	Si réparations > à 24 heures.	
	Catégorie B.	Catégorie équivalente (E maximum) ou Véhicule Utilitaire.
	Jusqu'à la fin des réparations (90 jours maximum). Restitution à l'agence de départ.	Jusqu'à la fin des réparations (90 jours maximum) en cas de panne ou d'accident. Pendant 40 jours maximum en cas de vol, tentative de vol ou perte totale. Abandon national possible (hors Véhicule Utilitaire).
Véhicule de courtoisie	-	En cas de révisions périodiques, pendant 1 journée maximum, un véhicule de catégorie B.
Dysfonctionnement, perte ou casse de clés	-	Fabrication ou réparation des clés du véhicule à concurrence de 200 € T.T.C.
Rapatriement du véhicule	-	Véhicule non roulant et réparations > 5 jours en France ou à l'étranger.
Chauffeur de remplacement (en France)	-	En cas de panne ou accident, si réparation > 24 heures et impossibilité du bénéficiaire de ramener son véhicule.
Aide au constat (en France uniquement)	-	Informations utiles pour établir un constat.
Service information automobiliste	-	Conseils et orientations sur les démarches liées à l'utilisation et à la vie du véhicule.
Envoi de pièces détachées à l'étranger	-	Si pièces indisponibles.

Prise d'effet de la prestation "véhicule de remplacement" :

> au terme de la franchise, s'il y en a une, pour les GLD Essentielle et Intégrale

> immédiatement pour la GLD Élitisse